



Communiqué

PARCOURSUP :

Bravo et soutien total aux lycéen·nes et aux étudiant·es !

Dans une [décision](#) QPC du 3 avril dernier, le Conseil constitutionnel a estimé que les algorithmes utilisés par les Universités pour accepter ou refuser les étudiant·es dans le cadre de la procédure Parcoursup, doivent faire l'objet d'une publication après la procédure. Les pondérations appliquées à chaque critère ne sont toutefois pas couvertes par cette communication. C'est donc une semi victoire pour les étudiant·es mais ce résultat est encourageant.

Jusqu'à il y a peu la loi imposait à l'Etat l'obligation de donner accès aux études supérieures de leur choix aux bachelier·es. Or les universités sont ruinées par des décennies de politiques qui ont méprisé les rapports alarmants qui s'empilaient, n'ont pas anticipé la hausse démographique, et ont supprimé des postes et des financements à tour de bras. Elles sont pleines à craquer, les personnels sont en sous-effectif et se battent pour obtenir des miettes de postes.

La CGT Educ'Action de l'Ain s'associe aux dénonciations concernant le recours massif par les Universités à des contrats précaires tels que ceux des personnels contractuel·es mais aussi ceux des vacataires: [des personnels payés à l'heure de cours \(autrement dit au lance-pierres\), deux fois par an parce que l'Etat n'aurait pas la trésorerie pour faire mieux](#) (une fois en janvier, la deuxième vers le mois de juin). La mobilisation des vacataires et contractuel·es soutenue par la CGT a abouti en 2017 à [une circulaire ministérielle](#) qui a acté qu'il était anormal et injustifié de ne pas les rémunérer mensuellement. Elle demandait aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de les mensualiser. Dans les faits, les personnels vacataires sont les premiers sacrifiés en cas de crise. C'est le cas actuellement puisque plusieurs universités ont décidé de [ne pas payer aux enseignant·es vacataires l'intégralité de leurs services pendant le confinement](#). Enseigner à la fac, payer un loyer et manger à sa faim sans travailler dans un fastfood ou ailleurs le soir et le week-end n'est quasiment plus possible, sauf à disposer d'une fortune personnelle et avoir l'enseignement pour hobby.

La situation devenue ingérable, M. Macron et M. Blanquer, plutôt que de débloquer les financements nécessaires à la création du nombre de places suffisant, ont décidé de barrer l'entrée dans le supérieur avec Parcoursup. La loi ORE qui accompagne la mise en place de Parcoursup permet aux filières d'études supérieures auparavant non sélectives (et gratuites) (les facs par exemple) de refuser un·e candidat·e, en amont même du bac. L'accès à l'université se fait donc dorénavant sur dossier, et les recalé·es n'ont qu'à aller voir ailleurs (en payant). Indépendamment des réformes du bac et du lycée, Parcoursup est un problème : parce que la plateforme permet d'affecter les élèves n'importe où puisque leurs vœux ne sont plus classés (et qu'ils et elles font des vœux « de sécurité » en complément de leurs « vrais vœux ») ; et parce que son fonctionnement est opaque. L'un des problèmes majeurs de ce fonctionnement sont les critères d'acceptation / de refus : ceux qui sont publics sont uniquement les critères nationaux (pourcentage de boursier·es par exemple); en revanche, les filières d'études supérieures, publiques ou privées, ne sont pas tenues de publier les critères sur lesquels elles se basent. Toutes les discriminations (sociales, de genre, racistes...) sont donc possibles. Le défenseur des droits a d'ailleurs émis [un avis très critique](#) à ce sujet l'année dernière.

L'UNEF ayant demandé la communication des algorithmes locaux a essuyé un refus de la part des universités, ce qui laisse craindre des pratiques invouables généralisées. Les étudiant·es se sont retrouvé·es devant le Conseil constitutionnel, qui a rendu sa décision il y a quelques jours. C'est un début de victoire ([plus d'infos ici](#)) dont nous les félicitons chaleureusement.

Bravo et soutien total aux lycéen·nes et aux étudiant·es !